

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Schéma d'amélioration de la vitesse commerciale des bus du réseau TBC - Etude du franchissement des boulevards - Procédure adaptée - Décision - Autorisation.

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'étude concernant l'amélioration du franchissement des boulevards par les bus s'intègre dans l'élaboration du schéma directeur des vitesses commerciales des bus du réseau TBC. Ce dernier a pour objectifs de faciliter la circulation des bus sur les lignes concernées en réduisant les temps de parcours et en améliorant la régularité de la desserte. Ces actions visent à améliorer le confort de déplacements des usagers et l'efficacité des transports en commun sur l'agglomération.

Le périmètre du schéma directeur comprend 17 communes de la Communauté urbaine, toutefois, seules les communes de Bordeaux, Talence, Bègles et Le Bouscat sont concernées par l'étude sur le franchissement des boulevards.

1. Rappel des objectifs de l'étude

L'analyse du franchissement des boulevards périphériques par les lignes de bus devra répondre à 3 objectifs :

1.1. Améliorer la régularité de la desserte et la vitesse des véhicules

La volonté d'améliorer la vitesse commerciale des bus doit s'accompagner d'une recherche d'amélioration de la régularité de la desserte. L'objectif affiché est de proposer aux usagers une offre de qualité et d'une grande régularité.

1.2. Faciliter le passage des bus aux intersections

L'amélioration de la vitesse des bus suppose que le franchissement des intersections, et dans ce cas des boulevards, soit aménagé pour favoriser la circulation des bus. En effet, ces franchissements pénalisent sensiblement les temps de parcours des bus.

1.3. Assurer une cohérence des aménagements

Les actions proposées pour améliorer la circulation des bus devront s'articuler les unes avec les autres afin de ne pas pénaliser d'autres lignes de bus et devront rester en parfaite cohérence avec les actions programmées dans les documents réglementaires de la Communauté urbaine.

2. Contenu de l'étude

2.1. Diagnostic des points de franchissement des boulevards

Le prestataire devra réaliser un diagnostic détaillé de chacune des intersections concernées par l'étude comprenant une analyse des dysfonctionnements pénalisant les temps de parcours des bus, une analyse de la configuration du carrefour ainsi que des contraintes spécifiques (entrée d'agglomération, circulation piétonne, itinéraire cyclable communautaire...).

2.2. Propositions d'aménagement pour chaque franchissement étudié

Sur la base du diagnostic établi, le prestataire formulera des propositions visant à améliorer la circulation des bus au niveau des boulevards. Les propositions émises pourront porter tant sur des aménagements de voirie (création de site propre bus...) que sur une réorganisation fonctionnelle de la gestion des trafics bus et VP (modification des phases de feux, signalétique...). Ces propositions seront représentées graphiquement sur des plans au 1/500^{ème} (rendu de niveau avant projet) et devront être explicitées dans le rapport d'analyse de la ligne concernée.

Le prestataire sera libre de proposer tous types de solutions. Toutefois, et quelles que soient les actions envisagées, les impacts sur l'occupation de l'espace viaire et le fonctionnement des autres modes de circulation devront être pris en compte.

2.3. Estimation financière des projets

Le prestataire devra établir une estimation des coûts de ses propositions pour chaque franchissement étudié.

La Communauté urbaine souhaite disposer des résultats définitifs de cette étude dans un délai maximum de 8 mois à compter de la date de notification.

La dépense relative à la passation du marché de prestation intellectuelle est estimée à 80 000€ et inscrite au budget annexe transport dans l'exercice 2005, chapitre 011, compte 617.

Compte tenu du montant mis en concurrence, la publicité sera effectuée au niveau national.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider la réalisation de l'étude susvisée,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec la société qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2005

M. PIERRE BRANA